

Communiqué du vendredi 2 juin 2023

« Convention collective de l'utilisateur » : les 23 exigences de la FNAUT

Le colloque de la FNAUT du 23 mai a fait le constat d'une demande de mobilité très importante à laquelle répond une offre insuffisante, et affirmé l'exigence forte de simplicité et de lisibilité pour faciliter le parcours du voyageur. Ces deux exigences sont indispensables pour encourager le report modal vers les transports publics.

- **Investir massivement** et en priorité dans les infrastructures ferroviaires est une conviction partagée par toutes les parties prenantes. Le chiffre annoncé de 100 milliards d'euros, mémorisé par tous, doit permettre de régénérer, sécuriser, moderniser et développer le réseau ferroviaire. Cet effort financier est urgent et doit être programmé rapidement pour précéder puis accompagner la croissance de la demande.
- **Développer l'offre** pour satisfaire la demande est la deuxième priorité : il faut cadencer les dessertes, y compris aux heures creuses, étaler l'amplitude des services, plus tôt le matin, plus tard le soir, agencer au mieux les correspondances. L'optimisation des moyens disponibles, l'augmentation des moyens alloués au transport ferroviaire et à la SNCF, l'ouverture à la concurrence régulée du transport ferroviaire régional et Intercités et le développement des services commerciaux librement organisés, le permettront.
- **Le report modal** est une réponse indispensable à l'urgence climatique. Pour y parvenir, il faut simplifier et faciliter le parcours du client du client. Mettre en œuvre les 23 exigences posées par la FNAUT dans la « Convention collective de l'utilisateur » est nécessaire. Le document insiste en particulier sur l'attention à porter à une tarification accessible, lisible et compréhensible : les exemples français et étrangers existant à 1€, 9€, 49€, en témoignent. Il appartient aux régions et aux transporteurs d'agir, d'abord sur leur périmètre, puis ensuite en concertation avec les autres parties prenantes, dont les associations d'utilisateurs. L'intervention de l'État sera nécessaire pour encourager et financer de manière volontariste l'ensemble de ces opérations.
- A la suite de son colloque, la FNAUT **soumettra les 23 propositions** de sa « Convention collective de l'utilisateur » au ministre des Transports et à ses services, aux institutions regroupant les autorités organisatrices de la mobilité, les transporteurs, et leur proposera d'en débattre.

Contacts presse	<i>Bruno Gazeau, Président de la FNAUT</i>	<i>tél.06 76 73 32 09</i>
	<i>Christiane Dupart vice-présidente de la FNAUT</i>	<i>tél.06 80 64 05 60</i>
	<i>Michel Quidort, vice-président de la FNAUT</i>	<i>tél.06 12 22 35 54</i>
	<i>Daniel Grébouval vice-président de la FNAUT</i>	<i>tél.07 86 70 36 20</i>